

Compte-rendu du CA du jeudi 25 novembre 2022 dans les locaux de Solidaires

Présent-e-s : 16 (7 femmes et 9 hommes)

Pour les organisations syndicales nationales (6 personnes) : SNABF Solidaires (Odette Scherrer) ; Solidaires Finances Publiques (Gérard Gourguechon) ; Solidaires SUD Emploi (Suzanne Bellet) ; SUD CAM (Gérard Pertué) ; SUD PTT (Philippe Cornelis) ; SUD-Rail (Anne Millant).

Pour les Solidaires départementaux (10 personnes) : 14 Basse-Normandie (Jean-Pierre Nunès et Christian Zannier) ; 34 Hérault (Odette Amanton, en visio) ; 44 Loire-Atlantique (Marc Lerbey) ; 51 Marne et Champagne-Ardenne (Patrice Perret) ; 54 Meurthe-et-Moselle (Michèle Clément) ; 75 Paris (Jean-Yves Lefort, Geneviève Mérand) ; 85 Vendée (Denis Turbet-Delof) ; 91 Essonne (Carine Delhostal).

Excusé-e-s : Jean-Luc Parès (Solidaires Finances Publiques), Catherine Souchon (SUD PTT), Yveline Bahy et Christiane Bouquet (25 Doubs), Jacky Chataignier (44 Loire-Atlantique) ; Michèle Béarez et Jean-Louis Van De Wièle (59 Nord), Patrick Dislyn (91 Essonne), Jean-Louis Marziani (94 Val-de-Marne).

Ordre du jour retenu :

Le contexte économique, social, syndical, environnemental et politique. Le Projet de Loi de Finances 2023 (PLF 2023) + Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2023 (PLFSS 2023) + Le nouveau projet de réforme des retraites + Une méthode de gouvernement Macron de plus en plus autoritaire.

Actualités revendicatives des retraitées et retraités depuis les 12 et 13 octobre 2022.

Réunion des 9 organisations de retraité-e-s du 17 octobre 2022 à Solidaires + réunion des 9 en visio le mercredi 9 novembre matin + initiatives prises mi-novembre contre le PLFSS 2023, dont la journée du 17 novembre + réunion des 9 organisations de retraité-e-s le 23 novembre à la CGT + quelles autres initiatives spécifiques « retraitées et retraités » ?

Bilan de l'Assemblée Générale du 13 octobre 2022.

Comme lors de chaque premier C.A. suivant la tenue de notre assemblée générale, nous ferons un bilan collectif de cette AG, notamment pour voir quelles sont les améliorations à apporter pour l'an prochain.

Organisation matérielle : gestion d'une présence physique de 39 camarades dans les locaux de Solidaires (accueil le matin, organisation de la salle, « cavaliers » nominatifs, apéritif et repas de midi, etc.) + gestion de 15 camarades en visioconférence (fonctionnement de la visio, inscriptions pour les interventions, qualité d'écoute, etc.) + gestion des horaires + coupure du midi + etc.

Présence et participation : 6 structures nationales et 21 structures locales étaient représentées. Pour rappel : en 2021, 47 camarades étaient présents, 4 structures nationales et 18 structures locales ; en 2020, 49 camarades, 7 structures nationales et 21 structures locales ; en 2019, 54 camarades, 7 structures nationales et 21 structures locales ; en 2018, 48 camarades, 6 structures nationales et 20 structures locales.

Il y a une relative constance. Nous n'arrivons pas à franchir un certain seuil dans les présences.

Organisation des débats : envoi des documents en amont de la tenue de l'AG et enrichissements réciproques avant l'AG + ordre du jour proposé et finalement tenu + rôle de la présidence de séance et du secrétariat de l'UNIRS + animation des débats + interventions des délégations sur les différents points de l'ordre du jour + etc.

Élection du Bureau / Secrétariat de l'UNIRS. Il s'agit de désigner un Secrétaire / Bureau parmi les membres élus au C.A. lors de l'AG du 13 octobre 2022. Ce secrétariat fonctionnera normalement jusqu'à la tenue de notre prochaine assemblée générale, le mercredi 6 décembre 2023.

Programme de travail pour les prochains mois. Des débats de cette assemblée générale ressortent quelques points particuliers sur lesquels nous aurons à travailler au cours de la période qui s'ouvre : suivre le dossier sur la place de l'UNIRS dans Solidaires et sur notre droit de vote dans les instances + renforcement de l'UNIRS dans les départements avec l'appui des structures nationales + la mise en avant de nos revendications en matière d'ASH + suites à donner au dossier revendicatif sur l'âgisme adopté par l'assemblée générale + actualisation de la partie de notre dossier revendicatif sur la fin de vie + etc.

Confirmation du calendrier des prochaines réunions du C.A. jusqu'à la prochaine A.G. : mercredi 18 et jeudi 19 janvier 2023 + jeudi 9 mars 2023 + jeudi 11 mai 2023 + jeudi 15 juin 2023 + jeudi 14 septembre 2023 + jeudi 19 octobre 2023 + mardi 5 décembre et mercredi 6 décembre pour l'AG 2023.

Point Trésorerie, dont les réflexions avec le secrétariat national de Solidaires sur le financement de l'UNIRS.

Contexte économique, social, syndical, environnemental et politique

Gérard Gourguechon présente le contexte à partir de la note qu'il a envoyée avant le CA. Cette note figure en annexe. Les points abordés ont été les suivants :

- Le Projet de Loi de Finances 2023 (PLF 2023)
- Le rapport 2022 sur les conséquences des évolutions de la fiscalité du capital
- Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2023 (PLFSS 2023)
- Le nouveau projet de réforme des retraites
- Une méthode de gouvernement Macron de plus en plus autoritaire.

Principaux éléments de la discussion

Un récent rapport de l'INSEE mesure les conséquences de la politique de Macron sur le pouvoir d'achat. Ce sont les plus riches qui en ont profité. Un grand nombre de personnes a des difficultés pour imaginer ce que représentent les fortunes et les revenus en milliards d'euros ou de dollars. Il faut arrêter de baisser les impôts, c'est la première cause des déficits publics.

Marc Lerbey insiste sur le glissement de l'argument « équilibre économique » du dossier « retraites ». Le gouvernement n'envisage jamais d'utiliser le 3^e levier qui est l'augmentation des cotisations : il faudrait payer en moyenne 4 € par mois, ce que beaucoup accepteraient pour avoir une bonne pension et partir tôt en retraite au plus tard à 60 ans. Avec les réponses retenues par les gouvernements, les gens ont la double peine : non seulement ils vont,

de fait, payer plus (en payant pendant plus longtemps), mais ils vont aussi percevoir moins (ne serait-ce qu'en percevant 2 ou 3 ans de retraite en moins).

Denis Turbet-Delof regrette de ne pas beaucoup voir dans les revendications la disparition de la décote. L'augmentation de la cotisation serait faible. L'emploi des seniors commence à poser problème dès 50 ans, les structures de Solidaires devraient enquêter à ce sujet, comptabiliser les seniors hors du travail, collecter les mesures législatives prises pour obliger les entreprises à garder leurs seniors. La pénibilité apparaît peu dans la réforme, les entreprises n'en veulent pas et Macron a réduit les critères. La France accepte très peu d'immigrés, on ment à la nation avec la complicité des médias.

Philippe Cornélis signale le dossier d'Alternatives économique sur le non-emploi des seniors dès 50 ans. La violence dans des entreprises est énorme, le fait de parler à un syndicaliste fait l'objet de remontrances. Des personnes ne veulent plus manifester par peur. Une déclinaison de l'inflation des produits de première nécessité, de l'alimentation doit être mise en avant. Les quelques très riches, tous puissants et cyniques, font ce qu'ils veulent en toute impunité. Il nous faut parler de la violence globale de cette société, sur le lieu de travail, dans les conditions de travail, dans l'affichage impudique des inégalités de plus en plus scandaleuses. L'immigration ukrainienne est bien différente de celle des africains, et le gouvernement a une pratique très différente ; c'est du racisme d'État à l'égard de ceux qui viennent construire les bâtiments et les équipements pour les J.O. de 2024. En ce qui concerne l'écologie, nous voyons ce gouvernement pratiquer le grand écart entre les discours et les pratiques. L'autoritarisme des gouvernements se constate aussi dans l'augmentation du contrôle social des populations.

Christian Zannier chiffre les cotisations qui entreraient dans les caisses si les femmes étaient mieux payées. Un SMIC indexé sur l'inflation serait à 3 000 €. Le niveau de vie baisse davantage, de 20 %, en utilisant un indice des produits de première nécessité. Ainsi, l'inflation sur les produits frais est de 24 % qui nous est expliquée par le coût de l'électricité dans la chaîne du froid. La misère menace 17 % de la population. Nous devons mettre le paquet sur les salaires, nous revendiquons toujours un Smic à 1 400 € alors qu'il faudrait au moins 2 500 €. Nous devrions avoir une « échelle mobile des revendications ». Rocard a fait pire avec le 49.3, le problème, c'est la Constitution de la V^e République.

Michèle Clément illustre la violence d'État par la dissolution du « bloc lorrain » association issue des gilets jaunes qui organise notamment des maraudes, malgré une grande manifestation de soutien. Darmanin met en avant la formule « la destruction du capitalisme » qui figure dans les statuts de l'association pour dire que c'est une association qui prône la violence. En revanche, une librairie facho n'a pas de problème.

Anne Millant revient sur l'emploi des seniors, licenciés par les entreprises dès 45/50 ans. Lors de la remise en cause des régimes spéciaux, il était promis d'offrir des postes adaptés aux fins de carrière, mais ces postes ont été peu à peu supprimés. La

question de la pénibilité a juste servi à diviser les travailleurs et les empêcher de se battre ensemble sur la question de fond. Anne rappelle les mobilisations des Petits Rats de l'Opéra, qui commencent à travailler dès leur enfance, et qui doivent arrêter bien avant 50 ans. Les revendications doivent aussi porter sur la suppression de la décote, les départs anticipés pour travaux pénibles.

Denis Turbet-Delof revient sur le discours, la façon de présenter les choses à la population. Darmanin vient de vanter le travail des agents des finances publiques à l'occasion de la mort de l'un d'eux, mais les impôts sont injustes, pas assez progressifs, pas assez de tranches, pas assez contrôlés, et souvent injustement contrôlés car ce sont plus souvent « les petits » que les multinationales qui sont vérifiés, ce qui laisse la fraude fiscale se développer. Par ailleurs, assez régulièrement, des responsables politiques tiennent des discours contre les fonctionnaires, ce qui ne peut qu'alimenter l'hostilité d'une partie de la population. Comment montrer la réalité ?

Jean-Yves Lefort dénonce le régime autocratique. Au-delà du 49.3, le gouvernement trie les amendements, y compris ceux qui viennent de ses rangs. La nouvelle loi sur la sécurité publique nous place dans un État de non-droit. Nous pourrions revenir sur la partie du « Bilan Macron » qui portait sur cette question. Le projet sur l'immigration, face aux arrivées subsahariennes, doit être combattu car il durcit sur tous les sujets, notamment l'accès au RSA.

Geneviève Mérand insiste sur la maltraitance, la violence contre les personnes qui arrivent à l'hôpital alors que le personnel s'est engagé pour faire du soin. Le système a cassé ce qui faisait que des personnes s'engagent pour la santé. La politique menée est violente tant à l'égard des malades qu'à l'égard des personnels.

Gérard Pertué illustre la violence inutile : des personnes viennent en agence bancaire protester contre l'augmentation de 5 € des frais de banque, sans aucune information préalable.

Odette Scherrer revient sur la mainmise progressive du gouvernement sur l'Agirc-Arrco et son détournement vers les caisses de la Sécu, lesquelles sont progressivement confondues avec les caisses de l'État.

Gérard Gourguechon fait la synthèse des interventions et répond aux questions.

- Historiquement, après 1945 et jusqu'aux années 1985, les cotisations sociales ont augmenté et ont permis d'améliorer les prises en charge et d'assurer le système des retraites. La retraite était très faible en 1945 et la réforme a donné ses effets au bout d'une trentaine d'années. La prise en charge de la santé est apparue et s'est développée.
- Ce serait intéressant que les syndicats disent à quel âge les seniors sont mis à la porte ; ça pourrait porter dans « la bataille des idées » qui va venir.
- La société « de brutes » organise la violence contre ceux qui protestent.
- Le contrôle fiscal qui a mal tourné doit beaucoup aux discours ambiants : il ne faut pas contrôler les grandes entreprises car il ne faut pas les contraindre, mais on contrôle les petits, ce qui engendre la colère.
- Le chiffrage des revendications n'est pas facile, nous le reverrons cet après-midi dans le point sur le dossier pouvoir d'achat du G9.

- La politique autoritaire de Macron, le contrôle de la population pourront effectivement donner l'occasion de revenir, au cours de cette année, sur le dossier du « Bilan Macron » portant sur sa « gouvernance ».
- Le changement de Constitution s'impose.

En réponse à quelques interrogations sur les revendications de Solidaires, Patrice Perret cite la fin du dernier tract de Solidaires sur les retraites : « Avec un meilleur partage des richesses et l'augmentation des cotisations, nous revendiquons la retraite à 60 ans avec 37,5 annuités, sans décote ; 5 ans de départ anticipé sur cet âge légal pour pénibilité ; pas de retraite ni d'indemnité chômage en dessous du SMIC porté à 1 700 euros ». Solidaires revendique bien l'augmentation des cotisations, la suppression de la décote et un SMIC à 1 700 €.

Actualités revendicatives des retraitées et retraités

Patrice Perret rappelle que, depuis les 12 et 13 octobre 2022, les 9 organisations de retraité-e-s se sont réunies 3 fois et que des départements ont mené des actions contre le PLFSS entre le 14 et le 17 novembre.

Réunion des 9 organisations de retraité-e-s du 17 octobre 2022 à Solidaires

Les 9 organisations ont décidé, au sujet du PLFSS 2023 :

- Avis HCFEA sur le PLFSS : les organisations du G9 voteront pour le préambule avec l'ajout de l'insuffisance des moyens, et contre les articles (sauf le premier). Nous savons maintenant que la position des 9 a permis une discussion et le Haut Conseil a voté **contre** le PLFSS !
- Une déclaration publique des 9 (tract et communiqué) contre le PLFSS 2023 et pour nos revendications.
- Rédaction d'un argumentaire (CGT) sur le PLFSS pour nos militant-e-s qui vont rencontrer les élu-e-s. Depuis, il a été envoyé et utilisé dans les départements.
- Envoi d'une demande de rencontre séparée (FO) à tous les groupes parlementaires, sauf RN. Nous savons maintenant qu'aucune rencontre n'a été possible, malgré la relance du groupe Nupes et les échanges avec Mathilde Panot. Seuls les écologistes se sont déclarés disponibles.

- Demande aux équipes départementales d'aller voir tous ensemble leurs élu-e-s et les pouvoirs publics, dans la période du 7 au 12 novembre de débat au Sénat et avant retour à l'Assemblée, à l'aide de l'argumentaire mentionné ci-dessus.
- Conférence de presse nationale le 17 novembre, jour où une action est en réflexion. Nous savons maintenant qu'il n'y a rien eu...

Le contenu d'un quatre pages sur l'argumentaire « Pouvoir d'achat » (Solidaires) est adopté. Il comprend un graphique montrant la perte de pouvoir d'achat depuis l'arrivée de Macron en 2017, quelques cas-types de perte de pouvoir d'achat depuis 2008, les mesures qui ont contribué à diminuer les pensions et se termine par nos revendications.

Sur le courrier à la CNAV, nous avons écrit au sujet du paiement tardif de la première pension. La CNAV a répondu que le contact par téléphone était possible (taux de décroché de 86 %), que le temps d'instruction des conditions requises pour obtenir

l'ASPA demande du temps (104 jours contre 152 il y a 3 ans), que le traitement des dossiers de départ en retraite prend trop de temps, à cause de l'augmentation du nombre de départs.

La reprise des contacts avec les organisations syndicales du secteur de la santé : le principe est retenu, mais rien ne sera possible avant la fin de la période actuelle d'élections et d'actions dans ce secteur professionnel.

Les contacts avec les organisations de jeunes seront repris, sachant que l'Unef a déjà donné son accord.

Un travail commun des 9 sur l'ASH est souhaité par Solidaires, qui, à leur demande, va envoyer une note aux autres organisations pour y réfléchir ensemble.

Réunion des 9 en visio le mercredi 9 novembre matin

Cette réunion non prévue s'est imposée pour combler un manque. En effet, une option avait été mise sur une éventuelle action nationale le 17 novembre, en réservant une grande salle à la bourse du travail de Paris pour y faire venir des délégations des départements et faire le bilan des rencontres avec les élu-e-s, mais le G9 ne se réunissait que le 23 novembre...

Les 9 organisations ont constaté que les équipes, à tous les niveaux, agissent sur le pouvoir d'achat, les moyens pour la santé et l'aide à l'autonomie. Au Haut Conseil de l'Âge (HCFEA), notre intervention a pesé pour que l'avis sur le PLFSS 2023 soit négatif.

Il est nécessaire d'interpeller les parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat, sur la base du communiqué national et de l'argumentaire. Les élus doivent s'expliquer sur les besoins non satisfaits pour la santé et sur le budget des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) qui régresse par rapport à l'inflation. Les départements qui ont en face d'eux des élus dépités par la confiscation de leur rôle par une succession de 49.3, ou bien uniquement des élus RN, peuvent aller voir le préfet, représentant local du gouvernement qui met à mal la démocratie et qui est responsable de la situation dans laquelle sont de plus en plus de personnes, dont des personnes retraitées plongées dans l'insécurité énergétique et l'insécurité alimentaire et fragilisées dans les établissements de santé et les EHPAD.

L'idée de « faire un temps fort » sur Paris (montée nationale d'équipes venant des départements et conférence de presse nationale) le 17 novembre est abandonnée. Une conférence de presse nationale sera tenue, mais après le 17 novembre.

Initiatives prises mi-novembre contre le PLFSS 2023, dont la journée du 17 novembre

Les équipes des 9 dans les départements ont été sollicitées pour rencontrer tou-te-s leurs élu-e-s, sauf du RN. La FSU a réalisé une enquête et annoncé des audiences ou conférences de presse dans les

départements Bouches-du-Rhône, Charente, Isère, Lozère, Val de Marne, Vaucluse.

La discussion permettra d'illustrer ce qui a été fait et de compléter cette liste.

Réunion des 9 organisations de retraité-e-s le 23 novembre à la CGT

Rencontres avec les élu-e-s dans les départements : la FSU transmet sa centralisation commencée sur les contacts avec les élu-e-s aux autres organisations qui compléteront pour avoir une vision globale.

Une action spécifique aux retraité-e-s est demandée par les équipes, sans percuter les actions confédérales sur les retraites qui suivront probablement. Pour cela il est décidé :

- Pour montrer leur volonté d'agir, les 9 organisations se réuniront le lundi 12 décembre. Elles

adopteront un communiqué offensif (projet rédigé par la CGT) annonçant une action des 9 en début d'année sur la pension, la santé, les services publics, ... Elles préciseront les modalités d'action en se fixant l'échéance maximum de fin janvier.

- Nous demandons aux organisations syndicales de jeunes une rencontre avant la fin de l'année, afin de préciser ce qu'il est possible de faire ensemble, depuis une conférence de presse jusqu'à une action. L'objectif est de demander ensemble

un meilleur partage des richesses au gouvernement qui néglige 56 % de la population (les jeunes et les retraité·e·s) au profit des entreprises : le gouvernement choisit d'enrichir les entreprises en précarisant celles et ceux qui sont hors de l'emploi.

La CNSA tient une place grandissante dans la gestion de la perte d'autonomie. Un courrier d'alerte (projet rédigé par la CGT) sera envoyé. Au-delà de ce courrier, une mobilisation originale pourra être préparée ultérieurement.

Dossier pouvoir d'achat : la qualité du document unitaire réalisé est soulignée. Il comprend tous les éléments pour mesurer la perte de pouvoir d'achat depuis plusieurs périodes. Face à la diversité des cas personnels, un chiffrage précis n'est pas possible, le document en reste à la demande de mesures prises par le gouvernement pour rattraper le pouvoir d'achat.

Solidaires ajoute un projet de chapeau et la prochaine réunion du 12 décembre adoptera le texte qui sera présenté à la presse, joint au communiqué sur l'action.

Chaque organisation le diffusera tel quel à ses équipes qui l'utiliseront comme elles le désirent.

ASH : Solidaires termine une note de 4 pages qui explique ce qu'est l'ASH à des personnes qui découvrent le sujet. La réunion du 12 décembre s'accaparrera cette note et discutera de son utilisation. Une partie de cette note pourra figurer dans le courrier à la CNSA.

Rencontre avec les organisations syndicales de la santé. Nous avons rencontré l'intersyndicale santé et diffusé un communiqué commun, puis la covid a rompu le lien. Un travail commun s'avère particulièrement important en ce qui concerne les besoins dans les hôpitaux, la situation dans l'Aide à domicile et dans les EHPAD. Chaque organisation teste son secteur sur ce souhait de nouvelle rencontre, mais il faut laisser passer la période des élections professionnelles dans ce secteur. La CGT rédige une note, notamment sur l'évolution insuffisante de l'ONDAM et sur les déserts médicaux (nous revendiquons des centres de santé publics qui acceptent le tiers payant et refusent le dépassement d'honoraires).

Prochaine réunion : lundi 12 décembre à 9 h 30 dans les locaux de la FSU.

Quelles autres initiatives spécifiques « retraitées et retraités » ?

La discussion va permettre de commencer à dresser un bilan des initiatives :

- Quelle utilité des documents diffusés (argumentaire PLFSS, dossier pouvoir d'achat, ...)
- Quelles ont été vos rencontres, courriers aux élu·e·s ?
- Avez-vous tenu une conférence de presse ?
- Avez-vous des contacts, un travail avec SUD santé sociaux, avec les organisations syndicales de jeunes ?

Au-delà des rassemblements le 6 décembre devant les locaux du Medef, qui ne concernera que 6 organisations, la réunion des 9 mercredi 23 novembre a évoqué plusieurs pistes :

- Une carte postale - pétition sur le pouvoir d'achat car les précédentes ont bien fonctionné.
- La diffusion de nos documents, rendus largement accessibles.
- Un refus de payer les factures d'énergie.
- Publication d'un tract laissant une place (verso) aux revendications locales.
- ...

La discussion permettra d'allonger, d'enrichir ces propositions et de donner un avis sur ce que défendra Solidaires lors de la prochaine réunion des 9, lundi 12 décembre.

Principaux éléments de la discussion

Le Calvados insiste pour une revalorisation des 1 700 € du SMIC qui n'a pas bougé depuis 10 ans, On ne peut pas en rester à ce niveau-là quand sont annoncés des résultats énormes pour les entreprises et les dirigeants du CAC 40.

Le Val-de-Marne a tenu un colloque sur l'âgisme. Nous siégeons au CDCA, mais il ne se réunit pas. La sénatrice PCF et une chef de cabinet d'une députée Nupes ont été vues de façon unitaire. L'équipe CGT s'est renouvelée et travaille de façon

unitaire. Nous sommes beaucoup occupés par le comité de soutien aux grévistes sans papiers et nous faisons tourner le Solidaires départemental. Nous ne voyons pas SUD Santé sociaux.

La Vendée ne s'est pas réunie depuis septembre (la prochaine réunion se tient la semaine prochaine et prendra contact pour une réunion du G9 et la préparation du 6 décembre) et est en décalage avec l'actualité, mais les retraité·e·s ont été présent·e·s dans toutes les actions interprofessionnelles. Nous avons un mandat pour travailler sur 4 sujets : dégradation de l'accès aux soins y compris dans les centres de santé qui manquent de médecin ; l'accès financier aux trop chers Ehpad ; le pouvoir d'achat et l'injustice fiscale ; la disparition des services publics dans le territoire et les maisons France services, avec la participation des actifs. Pour les actions, l'attachement à une manifestation centrale à Paris reste fort, mais il reste toujours difficile de faire monter des personnes à Paris.

En Meurthe-et-Moselle, le groupe « retraités et retraitées » est au bord de l'extinction. La CGT n'a pas invité à une réunion du G9, est-ce général ? Retraité·e·s 54 va se réunir pour décider de son maintien, ou pas.

La Loire-Atlantique fonctionne bien. Il n'y a rien eu autour du 17, mais des actions ont empêché, pour le moment, la fermeture d'établissements pour personnes âgées à Nantes (voir notes Unirs). La CGT vient de nous contacter pour le 6 décembre et a proposé un tract, mais nous sommes dubitatifs sur la possibilité de mobiliser devant le Medef.

Dans l'Essonne, le G9 n'a pas fait grand-chose autour du 17 novembre mais a prévu un rassemblement le 6 décembre.

Paris est en décalage avec le national : rien autour du 17 novembre, rien pour le moment pour le 6 décembre. Les contacts avec SUD Santé sociaux ont lieu lors des réunions de Solidaires Paris, les personnes présentes n'ont pas la même vision que leur fédération. Ce serait bien qu'une rencontre « UDIRS » ait lieu au niveau de la région parisienne, avec les départements limitrophes. Sur

Paris, la CGT est structurée par arrondissement où se mènent des actions locales, mais Solidaires n'a pas la force suffisante pour avoir une équipe dans chaque arrondissement. Lors d'actions, la CGT distribue parfois son tract et laisse Solidaires distribuer seule le tract unitaire... Les contacts avec la FSU sont très faibles.

Le Calvados n'a rien fait autour du 17, n'a pas rencontré les élu·e·s suite aux échanges décevants les fois précédentes. Des représentants du G9 ont rencontré la mairie au sujet des services à domicile que le petit CCAS a du mal à gérer et transfère au privé. Ils ont rencontré l'ARS pour savoir où en étaient les contrôles et enquêtes dans les Ehpad, les échanges sont en cours. Un appel au 6 décembre est diffusé. Il a été proposé à SUD Santé sociaux, il y a quelques mois, d'intégrer les retraités de chez eux à nos réunions mensuelles pour avoir un relai plus efficace. La même proposition à SUD Protection sociale a fait que, maintenant, un camarade participe à nos réunions. Le Calvados a proposé au syndicat de SUD Santé sociaux de payer une cotisation pour ses retraité·e·s.

Gérard Gourguechon informe qu'il a assisté à une réunion des retraité·e·s dans la FSU hier pour échanger sur nos fonctionnements respectifs. Des FSU ont reproché le comportement de camarades de Solidaires dans certains départements et l'absence totale de Solidaires parfois. FSU et Solidaires ont constaté que la nouvelle équipe nationale de la CGT s'est bien intégrée au G9.

Paris informe d'une inquiétante interdiction de distribuer un tract : devant le Parc des expositions, le lieu de la réunion des maires de France, 3 camarades ont distribué pendant 10 minutes un tract sur les services publics, puis les BRAV (anciens vultigeurs) leur ont affirmé qu'ils étaient dans l'illégalité en participant à une manifestation non déclarée ! Ils ont relevé les identités, pris un tract, et demandé de partir ou de payer 135 € d'amende.

Dans la Marne, le G9 a écrit aux élu·e·s, considérant qu'il n'était pas utile de leur demander une rencontre, aucun n'a répondu. Une réunion du G9 lundi préparera l'action du 6 décembre.

Patrice Perret présente la synthèse et répond aux questions :

- La revendication d'aller au-delà de 1 700 € concerne Solidaires à qui il faut s'adresser. Il informe que, lors de la dernière réunion commune entre

les commissions protection sociale et chômage précarité de Solidaires, les précaires et leurs organisations ont préféré revendiquer le seuil de

- pauvreté (1 100 €) pour tous les minimas sociaux par souci de crédibilité auprès des personnes auprès desquelles elles interviennent et qu'elles essaient de mobiliser.
- Le CDCA Marne ne fonctionne pas non plus, une intervention auprès du préfet et des sous-préfets laisse espérer un changement dans le fonctionnement, le respect des instances.
 - Une manifestation à Paris vient de se dérouler, et nous avons vu les difficultés à faire venir beaucoup de monde, y compris de la Vendée. Les autres organisations, notamment la CGT, ont vidé leurs caisses et ne sont pas prêtes à renouveler de suite cette opération.

- La FSU va nous confier sa liste de ses correspondants dans les départements, afin d'améliorer les contacts.
- À titre personnel, il perçoit mal de demander une cotisation à SUD Santé sociaux dans le Calvados, il semble déjà difficile d'obtenir leur participation à l'Unirs, sans compliquer la situation en leur demandant de l'argent. Il faut trouver un autre moyen de financer les retraité-e-s (dans la Marne le Solidaires départemental verse une subvention).
- Les activités et initiatives signalées sont notées, elles nous serviront le 12 décembre à la réunion du G9.

Bilan de l'Assemblée Générale du 13 octobre 2022

Comme lors de chaque premier C.A. suivant la tenue de notre assemblée générale, nous ferons un bilan collectif de cette AG, notamment pour voir quelles sont les améliorations à apporter pour l'an prochain.

Organisation matérielle : gestion d'une présence physique de 39 camarades dans les locaux de Solidaires (accueil le matin, organisation de la salle, « cavaliers » nominatifs, apéritif et repas de midi, etc.) + gestion de 15 camarades en visioconférence (fonctionnement de la visio, inscriptions pour les interventions, qualité d'écoute, etc.) + gestion des horaires + coupure du midi + etc.

Présence et participation : 6 structures nationales et 21 structures locales étaient représentées. Pour

rappel : en 2021, 47 camarades étaient présents, 4 structures nationales et 18 structures locales ; en 2020, 49 camarades, 7 structures nationales et 21 structures locales ; en 2019, 54 camarades, 7 structures nationales et 21 structures locales ; en 2018, 48 camarades, 6 structures nationales et 20 structures locales. Il y a une relative constance. Nous n'arrivons pas à franchir un certain seuil dans les présences.

Organisation des débats : envoi des documents en amont de la tenue de l'AG et enrichissements réciproques avant l'AG + ordre du jour proposé et finalement tenu + rôle de la présidence de séance et du secrétariat de l'UNIRS + animation des débats + interventions des délégations sur les différents points de l'ordre du jour + etc.

Principaux éléments de la discussion

Le Calvados demande que l'AG se tienne en novembre ou décembre afin de mieux la préparer, en dehors des vacances d'été. Il n'y a pas de problème pour prendre en charge les frais, mais il s'avère difficile pour trouver une personne en dehors du CA qui accepte de consacrer une journée entière à l'AG.

Des contacts entre départements limitrophes peuvent aider à faire participer les départements faibles.

Paris souhaite une date limite pour les amendements et de se tenir à cette date, par exemple au moment du CA précédent l'AG. C'est le seul moyen d'avoir un mandat. La liste Internet AG permet des échanges. Cette année, les échanges au sein du C.A. la veille de l'AG ont permis de bons débats entre nous et nous ont fait gagner du temps lors de l'AG. Il est vrai aussi que laisser de la souplesse lors de l'AG elle-même montre que notre AG présente l'avantage de ne pas être bouclée à l'avance.

La Vendée se demande comment augmenter la présence de personnes qui ne sont pas au CA. L'envoi très tôt des textes risque de provoquer des modifications pour y ajouter l'actualité. Il faudrait que chaque structure programme une réunion pour préparer l'AG

et pour mandater sa délégation. Il faut réfléchir à la prise en charge des déplacements et du couchage afin d'inciter à participer à l'AG (ce qui s'est déjà fait dans le passé signale l'ancien trésorier).

Première synthèse : Gérard Gourguechon signale qu'il est difficile de refuser les amendements qui arriveraient en octobre. Une AG vivante doit pouvoir intégrer des éléments intéressants et des points d'actualité.

Décision : nous conservons un fonctionnement souple permettant d'intégrer des éléments intéressants et l'actualité, mais nous souhaitons recevoir les amendements et réflexions un mois à l'avance afin de permettre aux autres d'avoir un mandat. Nous sommes bien conscients que les représentant-e-s des structures nationales n'ont pas de mandat, ce qui mérite réflexion. Il faudrait aussi un travail collectif, en amont, dans les structures nationales.

Le CA du 15 juin 2023 commencera à parler de la façon dont l'AG pourrait se dérouler et de ses échéances.

La liste Internet sera ouverte plus tôt pour favoriser les échanges.

Élection du Bureau / Secrétariat de l'UNIRS

Il s'agit de désigner un Secrétariat / Bureau parmi les membres élus au C.A. lors de l'AG du 13 octobre 2022. Ce secrétariat fonctionnera normalement jusqu'à la tenue de notre prochaine assemblée générale, le mercredi 6 décembre 2023.

Le bureau sortant se compose de Odette Scherrer, Gérard Gourguechon, Anne Millant, Patrice Perret, Denis Turbet-Delof.

En l'absence d'autres candidat-e-s, les membres du bureau sortant sont réélu-e-s à l'unanimité.

Programme de travail pour les prochains mois

Gérard Gourguechon présente les débats de cette assemblée générale et en ressort quelques points particuliers sur lesquels nous aurons à travailler au cours de la période qui s'ouvre :

- **Suivre le dossier sur la place de l'UNIRS dans Solidaires** et sur notre droit de vote dans les instances : Gérard en a parlé au SN qui va nous proposer une date de réunion.
Un débat s'ouvre sur les rapports difficiles avec SUD Santé sociaux qui s'oppose à notre reconnaissance, sans faire part de ses arguments ce qui ne permet pas d'en débattre, ni d'avancer.
- **Renforcement de l'UNIRS dans les départements** avec l'appui des structures nationales. Sur les 100 départements, seulement 34 ont adhéré à l'Unirs. Cela ne peut se faire que par des actes volontaristes. Par exemple, la très grosse Solidaires Finances publiques, présente dans tous les départements, organise ses adhérent-e-s retraité-e-s dont les plus vieux ne connaissent pas Solidaires. Néanmoins, Denis et Marc vont lancer le débat en interne. SUD Cam ne peut pas jouer ce rôle, car chaque syndicat est indépendant et les adhérent-e-s ne sont pas connu-e-s.

- **La mise en avant de nos revendications en matière d'ASH :** Gérard en a parlé au G9 qui l'a mandaté pour présenter le dossier. Il enverra une note de 4 pages après y avoir intégré les amendements du Loiret. La CGT a prévu de regarder de près.
- **Suites à donner au dossier revendicatif sur l'âgisme** adopté par l'assemblée générale : Anne a envoyé le document définitif de près de 60 pages, ainsi qu'un projet de 4 pages le résumant. Elle regarde comment adapter le cahier revendicatif, notamment sur la mobilité transports et la fin de vie (elle garde tutelle et curatelle pour l'année prochaine). Elle note que Macron écoute d'une oreille attentive les médecins et l'église sur la question de la fin de vie.
La fin de vie provoque un mouvement de fond d'une partie du corps médical qui met en avant le soin pour refuser de « tuer » une personne âgée et de pratiquer un avortement. Cette lame de fond se voit dans des pays, notamment les États-Unis, où le droit à l'avortement régresse. Les églises évangélistes sont pires que les intégristes catholiques. A l'inverse, d'autres médecins ont refusé de prolonger la vie d'une personne qui avait exprimé le souhait d'un acharnement

thérapeutique. La contestation grandissante de l'ordre des médecins vient à la suite de signalements par des médecins de cas de maltraitances d'enfants. La question est compliquée.

- **Comment travailler sur les autres thèmes de la motion d'orientation** : l'élargissement de la Sécurité sociale, la loi grand-âge qui va plumer les familles, et éventuellement l'environnement et le nucléaire qui sortent de notre domaine direct de compétences, ...

Calendrier des prochaines réunions du C.A.

Jusqu'à la prochaine A.G., nous prévoyons des réunions mercredi 18 et jeudi 19 janvier 2023 + jeudi 9 mars 2023 + jeudi 11 mai 2023 + jeudi 15 juin 2023 + jeudi 14 septembre 2023 + jeudi 19 octobre 2023 + mardi 5 décembre et mercredi 6 décembre pour l'AG 2023.

Pour la journée de 2 jours en janvier :

Des chambres seront réservées à Kellerman, où le repas du premier soir sera assuré.

Ordre du jour : le contexte, les actualités des retraité-e-s, les dossiers revendicatifs de l'UNIRS en cours, la réforme des retraites, la trésorerie et la campagne de cotisations 2023.

Anne Millant propose de faire venir un camarade d'Acrimed. Nous pourrions leur proposer, par exemple :

- une présentation d'un florilège des comportements / reportages / « Unes » de la presse ... qui dénigrent, et se gaussent des mouvements sociaux, des syndicalistes, des manifestations, voire du vote « populaire » ...
- avec, pour chacun de ces exemples, ce qu'Acrimed a étudié / dénoncé / critiqué
- les aides à la presse
- un débat sur : comment, en tant que syndicalistes :
 - se comporter face à cette presse bourgeoise (accepter ou non des interviews, des passages à la télévision ou à la radio...)

- réagir ou pas aux attaques qui visent les mouvements populaires, les représentant-e-s syndicaux ... en exigeant par exemple des droits de réponse ?
- transformer en axes de mobilisation auprès des adhérent-e-s et du public nos critiques sur ces médias par le biais d'un manifeste que Solidaires pourrait reprendre ? Faire un travail sur le sujet auprès des 9 ?

Voir l'article du Monde diplomatique de novembre en page 3 qui explique qu'au début du XX^e, la CGT attaquait la presse bourgeoise sans avoir peur d'être qualifiée d'anti démocratique.

Denis Turbet-Delof approuve cette proposition. Il rappelle qu'à une période, nous avons regretté que le SNJ ne nous aide pas à faire passer nos communiqués, ce qu'ils ne peuvent pas faire déontologiquement. Mais le SNJ a assuré une formation sur la façon de présenter un communiqué pour qu'il ait des chances de passer.

Philippe Cornelis rappelle que les médias sont concentrés et contrôlés par quelques super-riches.

Décision : Anne invite un camarade d'Acrimed, dont nous prendrons en charge le déplacement et nous organiserons le déroulement de nos deux journées en fonction de leur propre calendrier.

Point Trésorerie

Nous avons actuellement 6 534 adhérents, 380 directs et 6 154 dans les structures nationales.

La 3^e relance n'a pas permis de faire adhérer 5 UDIRS (05, 11, 19, 69, 73) et 2 structures nationales (Snupfen et SUD aérien)

Nous avons 2 787 € sur le compte courant, soit plus de 11 000 € en caisses.

Quel financement de l'Unirs dans le cadre de notre reconnaissance dans Solidaires ?

Denis a rédigé une note aux Udirs qui a été approuvée par le bureau de l'Unirs. Il détaille le contenu de cette note qui explique le fonctionnement actuel, la nécessité de verser à Solidaires 4,50 € par adhérent-e direct-e (4,50 euros x 380) afin de les intégrer

aux effectifs de Solidaires, les conséquences de ces versements (les UDIRS nous versent ces 4,50 €, l'Unirs perd les cotisations forfaitaires des départements ce qui doit être compensé) et en lien et en accord avec Solidaires.

En 2023, nous ne changerons probablement rien, nous avons un an pour mettre en place un nouveau système pour 2024, avant le congrès de Solidaires. Chaque membre du CA interroge sa structure départementale pour recueillir son avis sur le changement qui fera payer plus ou moins.

Annexe

Contexte, pour le C.A. du 25 novembre 2022



31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris
Tél : 01 40 18 18 12 - unirs@solidaires.org - www.solidaires.org/

Contexte, pour le C.A. du 25 novembre 2022

I – Le Projet de Loi de Finances 2023 (PLF 2023).

Nous savons que le budget d'un pays éclaire mieux que tous les discours sur la réalité des choix politiques et idéologiques d'un gouvernement et de ses soutiens parlementaires.

Le PLF 2023 reste marqué par les choix idéologiques fondamentaux du libéralisme actuellement dominant : il s'agit d'utiliser l'appareil d'État et ses outils (dont notamment le Budget) pour accroître la domination de la finance et l'accaparement des richesses, et ainsi des pouvoirs, par les principaux détenteurs de capitaux. La politique budgétaire participe ainsi au transfert de richesses du plus grand nombre vers les plus riches. Ceci s'opère tant dans la phase des recettes budgétaires (dans la répartition de la « charge fiscale » : moins d'impôts pour les riches, ce qui conduit à les rendre encore plus riches) que dans la phase des dépenses budgétaires (aides aux entreprises, etc.). C'est aussi par la politique budgétaire que s'opère la casse des services publics, en ne leur donnant pas les moyens de bien fonctionner, et en ouvrant ainsi un marché nouveau et disponible pour les investisseurs privés, et donc de nouvelles sources de profits et de nouveaux moyens de peser sur l'ensemble de la société.

Les budgets des deux dernières années étaient marqués par le contexte de la pandémie. Celui de 2023 est marqué par l'environnement inflationniste. Pour autant, le gouvernement affiche toujours un objectif de retour du déficit budgétaire sous les 3 % d'ici à la fin du quinquennat.

Face à l'inflation, le gouvernement n'a pas décidé d'un contrôle des marges et des prix, encore moins d'un blocage de certains prix ou d'une taxation des superprofits réalisés par des entreprises dans certains secteurs favorisés par le contexte. Le gouvernement va maintenir le bouclier tarifaire pour toute l'année 2023 : la hausse des prix de l'électricité et du gaz sera limitée à 15 % (elle avait été limitée à 4 % en 2022), pour un coût brut de 45 milliards d'euros pour les caisses publiques. Cette limitation concerne « tous les ménages, les copropriétés, les logements sociaux, les petites entreprises et les plus petites communes ». C'est le manque à gagner pour les énergéticiens qui est pris en charge par le Budget de l'État. Ce bouclier tarifaire est donc ouvert « à tous les ménages », sans aucune distinction quant aux revenus des ménages, ni aucune différence entre la nature des consommations.

Et le gouvernement continue la baisse des impôts pour les entreprises : la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sera supprimée en deux ans, pour un coût de 4 milliards d'euros en 2023. Elle avait été mise en place par la loi de finances pour 2010 en remplacement partiel de l'ancienne taxe professionnelle. Il est fort probable que ces 4 milliards vont se retrouver, pour l'essentiel, en distribution de dividendes pour les actionnaires de ces entreprises, plus qu'en investissements ou qu'en embauches de personnels. La « politique de l'offre » menée depuis des années en faveur des entreprises

a certes baissé les coûts de production, mais sans aucun effet quant à la réindustrialisation et la compétitivité du pays.

En 2023, les dépenses publiques vont baisser de 1,5 % en volume (hors inflation). Les dépenses de fonctionnement des collectivités locales et celles de l'État vont baisser en 2023. Et les dépenses en faveur de l'environnement ne permettront pas d'atteindre les objectifs claironnés par le Président de la République.

II - Le nouveau rapport d'octobre 2022 du Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital.

En décembre 2018 a été installé un Comité d'Évaluation des réformes de la fiscalité du capital, juste un an après la profonde réforme de la fiscalité du capital décidée par Macron dès son arrivée en 2017 : poursuite de la baisse de l'impôt sur les sociétés, plafonnement à 30 % de l'imposition des revenus de « l'épargne » (en fait, les dividendes des actionnaires), suppression de l'ISF (impôt sur la fortune, remplacé par l'IFI, un seul impôt sur les fortunes immobilières, exonérant donc les portefeuilles boursiers, c'est-à-dire les capitalistes propriétaires notamment des principales sociétés et entreprises). Il avait été prévu que la réforme fasse l'objet d'une évaluation approfondie permettant d'apprécier son efficacité au regard des objectifs poursuivis. C'est-à-dire que Macron, pour essayer de justifier ces énormes cadeaux fiscaux faits aux capitalistes, mettait en avant sa « théorie du ruissellement » et mandatait un comité, relié à France Stratégie, pour faire ces évaluations. Il s'agissait donc de voir les effets de la réforme sur le financement de l'économie, l'investissement, l'emploi, la croissance, la création et la répartition des richesses, etc. Ce Comité a déjà rendu trois rapports, en 2019, en 2020 et en 2021. En octobre 2022, il vient de publier une « actualisation des données ».

Cette nouvelle parution confirme les précédentes. Seul un petit nombre de ménages détient la plus grande partie des revenus de capitaux mobiliers et déclare des plus-values, dividendes, intérêts. En 2020, 62 % des dividendes ont été perçus par les 0,1 % des foyers percevant le plus de dividendes (soit 39 000 foyers), et 30 % des dividendes ont été perçus par les 0,01 % les plus riches (soit 3 900 foyers). Quand on parle du « Président des riches », c'est ça que ça veut dire. Le constat du comité précise : « *Les montants de dividendes supérieurs à 1 million d'euros comptent pour 24 % du*

total en 2020, soit plus de deux fois plus qu'en 2017 (10 %) ». Ce qui veut dire que depuis les « réformes Macron », la concentration des patrimoines boursiers et financiers s'est très rapidement renforcée : les très riches sont encore plus riches. Autre information : « *Les revenus du capital éligibles au PFU constituent toujours plus de la moitié des revenus déclarés par les 0,1 % les plus aisés en 2020 ».* Le prélèvement Forfaitaire Unique (PFU), c'est la « flat tax » de l'été 2017, qui impose au taux unique de 30 % les placements financiers, dividendes, etc. au lieu de l'impôt sur le revenu encore un peu progressif au-delà de 30 %. De ce fait, « *le taux d'imposition moyen des 0,1 % des foyers les plus aisés en 2020 s'élève à 21,3 % ».* Lors des « débats parlementaires », le gouvernement a même refusé le relèvement de 30 à 35 % du taux du PFU.

Ce sont ces choix politiques qui sont directement responsables de la hausse des inégalités et des injustices, de l'aggravation des déficits publics, du manque de moyens pour les services publics, les écoles, les hôpitaux, etc.

Suite à la crise des gilets jaunes, en avril 2019, au cours d'une conférence de presse, Macron avait annoncé : « *Cette réforme sera évaluée, et nous regarderons son efficacité. Si elle n'est pas efficace, nous la corrigerons ».* Tout au long des dernières années, et encore lors de cet automne 2022, à l'occasion des discussions sur le PLF 2023, le gouvernement a repoussé toute initiative de taxation même faiblement renforcée, des capitaux. S'il se refuse à toute modification, ce serait donc qu'il estime que les objectifs réels qu'il recherchait avec ces mesures étaient bien atteints : les très riches sont encore plus riches, et payent toujours moins d'impôts.

Et ceci, sans parler du laxisme à l'égard de la grande fraude fiscale qui passe notamment par le recours aux paradis fiscaux, et qui voisine probablement avec les 150 milliard d'euros perdus en

plus chaque année par le Trésor public, et finalement payés par les autres (en TVA en plus, ou en services publics en moins).

III – Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2023 (PLFSS 2023).

Si le bon fonctionnement d'un service public se mesurait au nombre de réunions ou d'instances qui lui sont consacrées, l'hôpital public et la Sécurité sociale donneraient entièrement satisfaction. Le 3 octobre 2022, s'est ouvert le volet santé du Conseil National de la Refondation (le CNR, dans la lignée du Grand Débat National post-gilets jaunes et de la Convention Citoyenne pour le Climat). Déjà, le « Ségur de la santé » de 2020 avait permis au gouvernement de faire beaucoup de communication sans répondre au manque de reconnaissance des agents (les départs et les démissions continuent dans le médico-social). L'été 2022 a été particulièrement difficile pour les hôpitaux, avec notamment des fermetures partielles dans les services d'urgences. En novembre 2022, vont se dérouler les négociations conventionnelles entre l'assurance maladie et les médecins libéraux, qui ont lieu tous les cinq ans. Dans ce contexte, le PLFSS 2023 éclaire sur les priorités du gouvernement en matière de gestion des fonds de la Sécurité sociale (un budget de 600 milliards d'euros, constitué à 80 % de prestations sociales - 260 milliards pour la vieillesse et les retraites, et 240 milliards pour la santé).

En 2023, le budget des hôpitaux doit progresser de 4,1 %, mais c'est moins que l'inflation. Avec ces 4 milliards d'euros supplémentaires, il faudra financer les revalorisations du point d'indice dans la fonction publique hospitalière (+ 3,5 %, soit, là aussi, moins que l'inflation) et les revalorisations dans le privé non lucratif. Et ceci ne permettra pas de financer d'embauches supplémentaires, alors que c'est une grande nécessité. En ce qui concerne les EHPAD, le PLFSS 2023 est très loin des promesses du candidat Macron (création de 50 000 postes supplémentaires d'ici à la fin de son quinquennat) : avec 700 millions d'euros, ce sont seulement 3 000 créations de postes qui pourront être financées, soit un demi-poste par EHPAD ! De fait, la détérioration de l'hôpital public continue d'être organisée pour amener une clientèle aux investisseurs privés qui viennent faire des profits dans le secteur du soin et de la santé.

IV- La nouvelle réforme des retraites.

Une nouvelle fois, un gouvernement Macron s'engage dans une nouvelle réforme des retraites. Cette fois, ce qui était présenté comme un ambitieux projet, la retraite par points, est remplacé par une réforme « classique » : il s'agira de reculer l'âge légal de départ en retraite (en le portant de 62 ans à 64 ans ou à 65 ans) et / ou d'augmenter le nombre d'années de cotisations nécessaire pour pouvoir toucher une retraite à taux plein. Dans tous les cas, sous couvert de « sauver notre système de retraite auquel nous tenons tous », il s'agit bien, encore, de casser un système qui a déjà plus ou moins fait ses preuves pour le remplacer par une situation plus aléatoire pour le plus grand nombre, où l'espérance d'une retraite suffisante s'estompe progressivement. Il s'agit de remettre de l'insécurité dans la vie des gens, de l'incertitude quant à leur situation pour quand ils et elles seront en dehors d'une activité professionnelle. Tout ceci devrait fragiliser les populations pauvres et modestes, atténuer leur esprit revendicatif et élargir plus fortement le marché

de la retraite aux investisseurs privés. Le 22 septembre 2022, au micro de BFM TV, Macron sermonnait : « *La vérité ... il faut travailler plus ... pour défendre le modèle social français* ». Ils sont gonflés, c'est à ça qu'on les reconnaît : ils disent l'inverse de ce qu'ils font !

En parfait représentant des intérêts des principaux détenteurs de capitaux, Macron défile en répétant « qu'il faut travailler plus », pas pour gagner plus cette fois, même pas, mais pour « produire plus », et pas pour financer les retraites, mais surtout pour financer toutes sortes de besoins du pays qui ne sont pas financés aujourd'hui alors qu'ils sont indispensables.

Au besoin, les capitalistes, des gens qui, il faut le rappeler, vivent, très bien, du travail des autres, nous mettent en avant la « valeur travail ». Quand « il faut travailler plus », ce n'est pas d'eux dont il s'agit, mais de ceux desquels ils s'enrichissent.

Travailler plus, plus longtemps, pour les gens qui travaillent, ça veut dire des choses très concrètes : ils vont passer une plus grande partie de leur vie au travail et leur durée de vie en retraite sera réduite d'autant, voire un peu plus, car ils vont partir plus

usés et plus fatigués. Ils vont cotiser plus longtemps, ils vont cotiser plus, pour recevoir une retraite réduite, d'autant plus qu'une partie de leurs cotisations sera détournée pour financer d'autres besoins (l'hôpital, l'école, les EHPAD, etc.).

Faire travailler plus, plus longtemps, c'est absurde aujourd'hui :

- Car il y a déjà 5 millions de chômeuses et de chômeurs, et beaucoup de personnes à temps partiel sans l'avoir choisi. Avant de faire travailler plus longtemps celles et ceux qui ont déjà un emploi, partageons autrement le temps de travail et offrons, moyennant formation, des emplois à celles et ceux qui sont aujourd'hui au chômage et qui attendent un emploi convenable.
- Car ce n'est pas « parce qu'on vit plus longtemps » qu'il faudrait forcément « travailler plus longtemps ». Les gains de productivité ne cessent de s'améliorer, les problèmes environnementaux nous confirment « qu'il ne faut pas produire pour produire ».
- Car, avec les écarts d'espérance de vie, repousser l'âge de départ en retraite signifie que de plus en plus de personnes seront mortes avant d'être en retraite. Le gouvernement veut revenir à 1910 et sa « retraite pour les morts ». Celles et ceux qui ont les emplois les plus difficiles et les plus pénibles cotiseront « pour les autres »
- Car les seniors sont déjà évincés du marché du travail.
- Car les entreprises ne veulent plus de seniors chez elles.

- Car ils et elles sont déjà bien souvent usé-e-s et fatigué-e-s.
- Car, trop souvent, leur travail n'a plus de sens ni d'intérêt.
- Car ils et elles n'ont pas été assez formé-e-s.
- Car les personnes âgées encore au travail souhaitent partir le plus vite possible, avant toute nouvelle réforme qui aggraverait encore leur situation.
- Car ça n'améliorerait pas sensiblement la situation des comptes publics (plus de cotisations pour les retraites et moins de versements de pensions, mais rallongement et augmentation des coûts du chômage, du RSA, des arrêts de maladie, etc.).
- Car les comptes « retraite » ne sont pas « dans le rouge » : les réformes passées ont déjà eu des effets dévastateurs qui réduisent le montant des pensions par rapport à l'évolution des prix et du PIB. En 2022, il y a environ 150 Milliards d'euros « en réserve » et la CADES aura terminé de rembourser la dette en 2024.
- Car l'objectif des caisses de la Sécurité sociale, ce n'est pas de dégager des bénéfices mais d'assurer correctement leurs objectifs sociaux.

Mais ce n'est pas absurde pour les employeurs :

Laisser plus de seniors « en emploi » en retardant leur départ officiel « en retraite » c'est, effectivement, pour un certain nombre d'entre eux et d'entre elles, les maintenir quelques années de plus sur leur poste de travail. Pendant le même temps, leurs enfants et leurs petits-enfants « pointeront au chômage » en attendant que le poste de travail du « senior » soit libéré. Ceci a pour effet d'augmenter la population disponible, et en concurrence, sur le marché du travail. C'est un double bénéfice pour les employeurs : ça consolide le chômage de masse, ça accentue la concurrence entre les salarié-e-s, et ça réduit le pouvoir des actifs pour négocier leurs salaires et leurs conditions de travail (les patrons peuvent plus facilement mettre en avant que plein de jeunes attendent à la porte, pour des salaires plus faibles). À noter que la politique migratoire est également utilisée pour agir sur le marché de l'emploi :

au lieu d'améliorer les rémunérations et les conditions de travail de certains secteurs (dits « en tension », car, à la différence d'autres, ils ne peuvent pas être délocalisés – bâtiment, restauration, services d'aide à la personne, souvent occupés par des femmes originaires d'Afrique subsaharienne francophone, etc.), ils sont ouverts aux migrants et aux migrantes qui vont les pourvoir avec des conditions de travail, d'emploi et de rémunération amoindries, ce qui « tire les salaires vers le bas » (et les profits vers le haut). Tout ceci s'inscrit dans la division internationale résultant de la totale liberté de circulation des capitaux : ils peuvent s'investir n'importe où sur la planète, notamment là où le « coût du travail » est le moins élevé. C'est ainsi que les capitaux mettent plus en moins en concurrence mondiale les salaires et les cotisations sociales.

Laisser plus de seniors « en emploi » en retardant leur départ « en retraite » c'est parfois, pour d'autres, nous le constatons tous les jours, les laisser ou les mettre, de fait, au chômage, car les employeurs, pour certaines activités, n'en veulent plus (moindre productivité qu'une personne jeune, coût salarial plus élevé moindre adaptabilité aux évolutions des métiers, etc.). Officiellement, il y aura donc moins de « dépenses » du côté des pensions à verser, mais il y aura une augmentation des « dépenses » du côté des indemnités chômage. Cette aberration, les gouvernements la connaissent, et ceci ne le gêne pas : d'une part, les réformes successives de la réglementation en matière d'indemnisation du chômage ne cessent de réduire les droits et les prestations liés au chômage et de rendre leur accessibilité de plus en plus difficile. D'autre part, il faut toujours avoir en tête que, pour les détenteurs de capitaux, l'objectif premier c'est bien l'ouverture du marché du travail, pour qu'ils soient toujours en situation favorable par rapport au monde du travail.

Et ce n'est pas absurde pour les riches de faire travailler plus et plus longtemps celles et ceux qui travaillent, car c'est l'application du vieux principe de « faire suer le burnous », presser le citron jusqu'au bout, exploiter un maximum pour faire un maximum de profits. C'est d'ailleurs presque maintenant carrément affiché par le gouvernement quand il annonce qu'il faut travailler plus, pour faire des économies sur les cotisations, ce qui permettra de financer les écoles, les hôpitaux, les EHPAD, etc. Le gouvernement pourra continuer de faire d'énormes cadeaux fiscaux aux plus riches (en baissant ou en supprimant certaines de leurs impositions, en étant très laxiste quant à leurs possibilités de frauder et « d'évitement » de l'impôt, etc.), pour financer à *minima* quelques services publics il utilisera les cotisations « retraite » des travailleurs et des travailleuses ! Ce sera un nouveau hold-up sur des fonds qui nous appartiennent, tout comme il envisage de le faire avec les cotisations AGIRC ARRCO qui passeraient sous contrôle de l'État.

V – Un gouvernement de plus en plus autoritaire.

Nous avons déjà plusieurs fois constaté que la « gouvernance Macron », durant le premier quinquennat, virait à l'autoritarisme, accentuait la concentration des pouvoirs dans les mains d'un seul, passait outre les instances existantes même élues. Depuis juin 2022, et avec l'absence de majorité godillot à l'Assemblée Nationale du fait du nombre insuffisant d'élus et d'élus du parti du Président, nous le voyons continuer de rabaisser les représentants élus. Dans la lignée de son « Grand Débat National » imaginé pour contourner les tensions nées des Gilets Jaunes et de sa « Convention Citoyenne pour le Climat » ouverte pour noyer les mobilisations particulièrement fortes de la jeunesse sur ces thèmes, il vient de mettre en place un « Conseil National de la Refondation » (CNR, il faut oser !) qui sera un outil de communication voulant montrer combien le gouvernement est à l'écoute... et combien il néglige le Conseil Économique, Social, Environnemental (CESE), l'Assemblée Nationale et le Sénat. Les débats sur le PLFSS 2023 et sur le PLF 2023 ont été une caricature, avec le rejet de toute proposition d'amendement, venant parfois même des rangs d'élus « macronistes » ou de partis qui soutiennent ce gouvernement. Le recours au 49.3 est une façon de clore le débat avant qu'il puisse s'installer.

Idéologiquement, le gouvernement s'affiche de plus en plus comme étant bien « de droite », au service des riches et des très riches, on l'avait déjà vu dès l'été 2017. Mais aussi en ce qui concerne le recours à l'appareil d'État pour mater celles et ceux qui s'opposent à ses choix idéologiques et qui dénoncent son double langage et ses mensonges.

L'usage de la matraque pour défendre « son ordre », il a déjà explosé lors des mobilisations des Gilets Jaunes. Nous venons de le revoir à l'œuvre pour réduire une mobilisation contre les méga-bassines qui officialisent le détournement de l'eau au profit de quelques intérêts privés et, en l'occurrence, pour un usage totalement contraire à l'affichage environnemental épisodiquement mis en avant par le gouvernement, selon les séquences médiatiques retenues. Celles et ceux qui s'opposent à la captation de l'eau des nappes phréatiques par quelques producteurs de maïs sont des « éco-terroristes ». La maison brûle, et nous jetons l'eau par les fenêtres ! Le durcissement et la brutalité du gouvernement, nous le voyons aussi tous les jours à l'œuvre dans sa politique à l'égard des migrants et migrantes et à l'égard des chômeuses et chômeurs. Leur situation est toujours plus aléatoire, sans perspective, sans avenir.